

NOUVELLES DE L'APRUM

MAI-JUIN 2015

**ÉTAT DE LA SITUATION DU RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
EN DATE DE MAI 2015**

Régime de **retraite**

Université 
de Montréal

Le rendement de la caisse du RRUM pour l'année 2014 a été de 13,7 %, ce qui est très encourageant. Il a été meilleur que celui de la Caisse de Dépôt et Placement du Québec qui lui a été de 12 %. Il en résulte qu'au 31 décembre 2014 la valeur marchande totale de la Caisse du RRUM (son actif) s'établissait à 3,371 milliards. Pour la première fois depuis des années, cet actif était supérieur au montant des

engagements envers les participants actifs et retraités (son passif actuariel) qui se situait à 3,231 milliards. Le ratio de capitalisation « brut » (actif/passif) était donc de 103,4 %. Toutefois, afin de se conformer au règlement de la Régie des rentes du Québec, il faut dorénavant constituer une provision permettant de se prémunir contre de futurs écarts défavorables. À cet effet, une réserve de 213 millions a été défalquée de l'actif dans le calcul de la capitalisation, ce qui ramène le taux de capitalisation « officiel » à 97 % à la fin de 2014. Les bons rendements sont attribuables au fait d'un portefeuille bien diversifié qui a octroyé une bonne place à des placements internationaux en dollars US dont la valeur s'est amplifiée lorsque traduite en dollars canadiens à la baisse.

Une autre bonne nouvelle nous arrive ce printemps avec une entente à l'amiable dans le dossier de la poursuite en recours collectif que le SGPUM avait intenté en 2005, au bénéfice des participants du RRUM, à l'encontre des membres votants du Comité de placement du RRUM qui étaient en fonction entre 1998 et 2000. Ceux-ci avaient approuvé à hauteur de 99,6 millions l'achat de parts du fonds Lancer Offshore. Ce fonds s'est avéré frauduleux et la perte fut presque totale. Bien sûr les membres du Comité de placement étaient couverts par une police d'assurance à laquelle le RRUM souscrit afin de protéger les membres du Comité de retraite et de ses comités pour des décisions prises de bonne foi. L'entente prévoit que les défendeurs (soit les assureurs à toute fin pratique) verseront une somme totale de 1 250 000 \$ au demandeur.

De cette somme 725 000 \$ iront au remboursement des frais juridiques du SGPUM, la différence de 525 000 \$ sera versée à la caisse du RRUM, donc au bénéfice collectif des participants. Un avis légal annonçant cette entente a été publié le 20 avril par la Cour supérieure du Québec (Voir à ce propos Forum et Le Devoir du 20 avril ou le site WEB du RRUM). Sauf objections importantes de la part de bénéficiaires du RRUM, l'entente sera approuvée définitivement par la cour le 22 mai 2015.



Les parties ont aussi convenu dans l'entente qu'il y avait lieu de revoir la composition du Comité de placement du régime pour que deux experts de l'investissement extérieurs à l'Université en fassent désormais partie. Le Comité de retraite a déjà pris les dispositions nécessaires pour se conformer à cet aspect de l'entente. Le Comité de placement sera composé de cinq membres, soit un membre du Comité de retraite (deux auparavant), un membre du Conseil de l'Université (tel que présentement), un membre externe à l'Université choisi par le Conseil de l'Université (deux auparavant) et deux spécialistes reconnus de l'investissement choisis par le Comité de retraite à partir de deux listes constituées. L'une de ces listes sera proposée par les 9 membres du Comité de retraite élus par divers groupes de participants, l'autre liste par les 9 membres du Comité de retraite nommés par le Conseil de l'Université. Le Comité de placement continuera d'être appuyé par le personnel fort compétent de la Direction des placements.

Robert Brunet

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET COCKTAIL LE 8 JUIN PROCHAIN

APRUM

C'est lundi le **8 juin** prochain à **16h00** dans la salle **M 415** du Pavillon Roger-Gaudry (Immeuble principal) que se tiendra l'assemblée générale annuelle 2015 de l'APRUM.

Tous les membres, anciens comme nouveaux retraités sont invités à participer activement à la vie démocratique de leur association. L'assemblée sera suivie d'un **cocktail offert par l'APRUM** à ses membres et à ses principaux collaborateurs. Les conjoints et conjointes sont invités ainsi que les membres de l'administration universitaire. Le cocktail (vin et grignotines) se tiendra dans les salons du recteur au **H 415** tout près du Hall d'honneur à 17h30 ou un peu avant.

Un **hommage spécial** sera rendu par l'APRUM à un de ses membres à cette occasion. L'Association honorera ainsi de façon très particulière le **Père Benoît Lacroix o.p.**, professeur retraité, spécialiste des études médiévales qui s'est illustré par la contribution scientifique et sociale exceptionnelle qu'il a apportée durant sa vie à ses étudiants, à sa discipline, à l'Université de Montréal, de même qu'à la société québécoise et plus largement au monde.



Vous trouverez en annexe au présent numéro des « Nouvelles de l'APRUM » **l'avis de convocation** et le **projet d'ordre du jour** pour l'assemblée générale du 8 juin 2015 ainsi que le **procès-verbal** de l'assemblée générale de 2014 tel que rédigé par le secrétaire. Tous sont par ailleurs invités à demeurer pour le cocktail qui suit l'AGA et qui est offert par l'APRUM. Nous aimerions toutefois savoir à l'avance **combien envisagent de participer au cocktail** et s'ils viendront seuls ou accompagnés.

Nous souhaitons simplement par ce simple décompte nous assurer qu'il y aura suffisamment de grignotines et de vin pour tous.

Nous apprécierions que vous nous indiquiez **avant jeudi 4 juin** vos intentions à cet égard soit en téléphonant à l'APRUM (**514 343-7635**) ou en nous informant par courrier électronique à l'adresse suivante : aprum@assoc.umontreal.ca

Si vous venez en automobile l'Université vous permet de **garer gratuitement** votre véhicule dans un de ses parcs de stationnement cet après-midi là. La responsable du stationnement de l'Université nous a attribué le code **1686#** à cette fin. Il ne faut surtout pas oublier le #. En tant que membre de l'APRUM vous et vos invités pourrez vous stationner au garage Louis-Colin et aussi utiliser les stationnements P-14, en façade de Roger-Gaudry tant qu'il y aura de la place. Vous vous rendez à la barrière d'un des parcs de stationnement et poinçonnez le numéro de code **1686#**. La barrière se lèvera. Vous devez répéter la même procédure pour la sortie.

Au plaisir de vous voir nombreux à notre assemblée générale et au cocktail.

Gilles Rondeau
Président de l'APRUM

Code à poinçonner pour accéder aux stationnements **1686#**

Code à poinçonner pour sortir des stationnements **1686#**

REPAS ENTRE COLLÈGUES LE MARDI 20 MAI

Avant l'arrivée de juin et de la période des vacances, l'APRUM convie ses membres à un repas entre collègues au sous-sol du restaurant « **La Rôtisserie St-Hubert de Côte-des-Neiges** » 5235 chemin de la Côte-des-Neiges H3T 1Y1 (métro Côte-des-Neiges) **le mardi 19 mai prochain à midi**. Nous espérons que vous serez nombreux à vous joindre à nous ce jour là.



Nous vous demandons de nous prévenir de votre intention car « La Rôtisserie St-Hubert de Côte-des-Neiges » veut connaître à l'avance le nombre de personnes qui participeront aux différentes activités de l'APRUM afin de bien planifier la prépara-

tion des repas. Le faire est facile. Deux moyens fort simples sont à votre disposition.

* Le premier est l'envoi d'un **courrier électronique** à aprum@assoc.umontreal.ca .

* Le second est de **laisser un message** au **514 343-7635**, la boîte vocale de l'APRUM.

Dans les deux cas le contenu du message est le même, à savoir : « Je m'appelle XYZ ABC et je serai présent à la midi conférence du 14 avril. » **Nous vous demandons de nous faire connaître votre intention avant jeudi midi le 14 mai.**

Venez, on vous attend!

Robert Brunet

**VOUS POUVEZ NOUS JOINDRE À APRUM@ASSOC.UMONTREAL.CA
OU EN LAISSANT UN MESSAGE AU 514 343-7635**

**VOS COORDONNÉES (ADRESSE, TÉLÉPHONE, ADRESSE COURRIEL...) CHANGENT? DITES-LE À
L'APRUM : (514) 343-7635 OU À APRUM@ASSOC.UMONTREAL**

DU BUREAU DU RECTEUR

Guy Breton, notre recteur, prononcera une importante conférence le 21 mai prochain et il me prie de vous informer de la tenue de cet événement important pour l'Université de Montréal et auquel il vous convie.

Gilles Rondeau

Président de l'APRUM



Chère collègue,
Cher collègue,

Le **jeudi 21 mai** prochain, je prononcerai à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain une conférence intitulée « **Des diplômés pour Montréal** » à la tribune de

la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, **de midi à 14 h, au Palais des congrès de Montréal.**

Je profiterai de la tribune qui me sera offerte pour exposer les moyens par lesquels Montréal peut mieux intégrer et bénéficier des forces des diplômés universitaires. De plus, ce sera l'occasion de procéder, en présence du Maire de Montréal, M. Denis Coderre, à l'inauguration des travaux d'infrastructure pour le développement du Complexe des sciences et de génie sur le site Outremont, un projet majeur pour la collectivité québécoise.

J'espère que vous participerez au succès de ce déjeuner-causerie par votre présence. Pour procéder à l'achat au tarif membre, consultez la page web transactionnelle de la Chambre de commerce spécialement conçue pour vous par ce lien

Je vous remercie de votre soutien continu.

*Le recteur de l'Université de Montréal,
Guy Breton, C.M., M.D., FRCPC*

LES ENVOIS PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE



Plusieurs collègues reçoivent maintenant la documentation de l'APRUM par courrier électronique. Si ce n'est pas encore le cas pour vous et que vous voulez faire de même, communiquez avec nous par téléphone au 514 343-7635 et laissez un message ou envoyez-nous un courriel à l'adresse suivante jean-robert@deromelyons.ca avec copie à : aprum@assoc.umontreal.ca

Jean-Robert Derome

PERCEPTION DES COTISATIONS À LA SOURCE : RAPPEL



Vous avez reçu à la fin d'avril une lettre vous proposant de renouveler votre adhésion à l'APRUM au moyen de la retenue à la source. Si vous n'avez pas encore répondu à notre invitation ou si vous avez égaré cette correspondance, il est encore temps de régulariser votre situation. Vous trouverez ci-après copie des documents à remplir. Nous vous incitons à le faire le plus rapidement possible afin de ne pas priver l'APRUM de votre contribution.

Nous vous rappelons que plutôt que de demander à chaque membre de renouveler son appartenance à l'APRUM en faisant un chèque pour l'année, il est possible que la cotisation soit perçue directement sur la prestation de retraite versée à chaque mois. Ainsi la cotisation annuelle de 40 \$ est divisée en 12 tranches de 3,33 \$ à être

prélevées mensuellement à même la prestation de re-traité et envoyées directement à l'APRUM

Il s'agit tout simplement de signer le formulaire de consentement autorisant le prélèvement à la source de la cotisation. Par la suite, tout se fait automatiquement et sans surprise. Le prélèvement à la source de la cotisation reste en vigueur tant et aussi longtemps que la personne ne manifeste pas son désir de cesser son appartenance à l'association. La personne qui désire se retirer de l'APRUM peut le faire à n'importe quel moment.

Les principaux avantages sont de simplifier la procédure et d'assurer une rentrée des cotisations à chaque mois. Plus nécessaire de faire de chèque, de se demander si on a payé ou pas, si la transaction est complétée; finies les invites répétées du trésorier nous demandant de régler notre cotisation.

Le passage à la perception à la source ne constitue pas une obligation pour les membres actuels. Ceux et celles qui souhaitent continuer à régler leur dû par chèque de la même manière qu'ils l'ont toujours fait peuvent tout simplement persévérer dans leurs bonnes habitudes. Ceux qui souhaitent se prévaloir du prélèvement à la source ont l'opportunité de le faire.

Bien sûr le présent rappel ne concerne pas les membres qui ont déjà payé leur cotisation pour l'an prochain ou même plus avant. Ceux-ci seront avisés quelques semaines avant que ne survienne le moment de l'échéance de leur cotisation.

La présent rappel s'adresse aux membres en règle en 2014-2015 de même qu'à ceux qui l'étaient en 2013-2014. Ces derniers peuvent redevenir membres en règle sans pénalité en signant le présent formulaire de consentement au prélèvement à la source.

Voici comment procéder pour se prévaloir du prélèvement à la source pour payer sa cotisation :

- 1) Mettre à jour, s'il y a lieu, les informations vous concernant Nous possédons normalement les informations de base vous regardant. Si des changements récents ou prochains quant à vos coordonnées (adresse, téléphone, courriel) ne nous avaient pas encore été communiqués, prière de les inscrire ci après :

- 2) Remplir et signer le formulaire suivant

Autorisation visant les retenues de la cotisation à la source. J'autorise l'Université de Montréal et Fiducie Desjardins à retenir sur ma rente ma cotisation à l'APRUM et à la lui remettre. Il est entendu que je peux annuler cette autorisation en avisant l'APRUM de ma décision par écrit ou par courriel au moins un mois avant le 1^{er} janvier ou le 1^{er} juin.

Matricule de l'UdeM : _____ (il s'agit du No d'employé figurant sur votre confirmation de dépôt de Fiducie Desjardins)

Numéro d'assurance sociale : _____

Nom en lettres moulées tel qu'il figure sur votre confirmation de dépôt de Fiducie Desjardins

Signature :

Date : _____

Ces informations sont nécessaires pour que soient retenues sur votre rente vos cotisations à l'APRUM. Elles ne seront communiquées qu'au régime de retraite de l'Université de Montréal et à la Fiducie Desjardins.

3) Expédier le tout par la poste à

APRUM

Université de Montréal
C.P. 6128 succ. Centre-ville
Montréal, Qc, H3C 3J7

Gilles Rondeau
Président de l'APRUM

BERNARD DUPRIEZ ET PIERRE DEMERS NOMMÉS CHEVALIERS DE L'ORDRE DE LA PLÉIADE



L'ordre de la Pléiade, est un **ordre** de l'**Organisation internationale de la francophonie**. Créé en 1976 il reconnaît les mérites de personnalités qui se sont particulièrement distinguées en servant les idéaux de coopération et d'amitié de la **francophonie**.

Le 18 mars dernier, à l'occasion d'une cérémonie réunissant des parlementaires, dont le premier ministre, M. Philippe Couillard, des dignitaires et des invités, le président de l'Assemblée nationale et vice-président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), M. Jacques Chagnon, a remis hier les insignes de l'Ordre de la Pléiade à **16 personnalités québécoises** de différents horizons.

Deux membres de l'APRUM , M. Bernard Dupriez, professeur associé à l'Université de Montréal, fondateur des cours C.A.F.É., cours autodidacte de français écrit, et du Gradus, dictionnaire des procédés littéraires et M. Pierre Demers identifié comme physicien et inventeur ont été honorés en recevant le titre de chevaliers de la Pléiade. L'APRUM est fière de la reconnaissance accordée aux récipiendaires et les félicite pour cet honneur.

Gilles Rondeau

RÉGIME D'ASSURANCE-SANTÉ DE LA CROIX BLEUE



• **Augmentation de la prime d'assurance santé de 6,8 % au 1^{er} juin 2015**

La Croix Bleue avait suggéré dans sa proposition initiale une augmentation de 15,2 %. À la suite des négociations avec les actuaires de l'Université, l'augmentation a été réduite à 9,8 %. Les médicaments constituent la plus grande part des prestations versées par notre régime d'assurance santé, soit 62 % du total, et c'est **l'augmentation du coût des médicaments** qui est la cause principale de l'augmentation du coût du régime.

À la rencontre du 22 avril à la Direction des ressources humaines (DRH) auquel participaient vos représentants Gilles Rondeau et Marcel Lajeunesse, il a été décidé de soustraire 3 % au montant fixé à 9,8 % pour réduire la hausse à 6,8 % en 2015-2016. Ce 3 % sera prélevé dans les surplus des dernières années. L'assureur accepte d'effectuer un tel prélèvement parce que notre fonds de stabilisation est positif (il s'établit à 122 509 \$) et que le surplus accumulé est présentement de 235 179 \$. Notre régime est donc en bonne santé.

• **Modifications mineures au régime le 1^{er} janvier 2016**

Gilles Rondeau et Marcel Lajeunesse ont participé le 17 décembre 2014, le 15 janvier 2015 et le 22 avril dernier à des rencontres avec la DRH qui avaient pour objectif de prendre connaissance des résultats de l'enquête menée en 2014 par la DRH auprès des retraités actuels et futurs sur les régimes d'assurance santé en place et de formuler des propositions visant à les améliorer. Les résultats du sondage démontrent clairement que les usagers réclament davantage de flexibilité. Si d'aucuns souhaitent un régime plus avantageux, il se dégage une nette volonté de moderniser les contrats des retraités.

Les changements discutés portent essentiellement sur trois points soit les médicaments génériques, les services paramédicaux et les vaccins. Au terme des échanges, il est recommandé d'introduire de façon non obligatoire la substitution générique lorsque celle-ci existe. En effet ce n'est que lorsque le médecin recommandera expressément un médicament d'origine que celui-ci sera livré. La substitution en faveur des médicaments génériques permettra de réduire les coûts de 3,8 % tout en maintenant la co-assurance à 80 %. Concernant les services paramédicaux, le montant maximal sera de 1 000 \$ pour les services de psychologues, de travailleurs sociaux ou de psychothérapeutes inscrits au tableau de l'Ordre des psychologues et de 800 \$ pour ceux de physiothérapeute. En ce qui concerne les autres services paramédicaux, (orthophoniste, chiropraticien, naturopathe, ostéopathe, podiatre, acupuncteur, audiologiste, diététicien, massothérapeute (un ajout), un montant de 500 \$ par an au lieu de 25 \$ par visite avec une co-assurance de 80 % est proposé. Cette approche apparaît plus avantageuse, car les statistiques indiquent qu'au cours d'une année un et parfois deux

de ces professionnels sont consultés par un assuré. Pour les vaccins, l'ajout d'un maximum annuel de 750 \$ (au lieu de 500 \$) est devenu nécessaire.

Ces modifications concernant le passage (non obligatoire) aux médicaments génériques, les modifications concernant les ajouts de services et des maximums pour les services paramédicaux, de même que pour les vaccins, entreront **en vigueur le 1^{er} janvier**, car l'assureur retient l'année civile pour son fonctionnement.

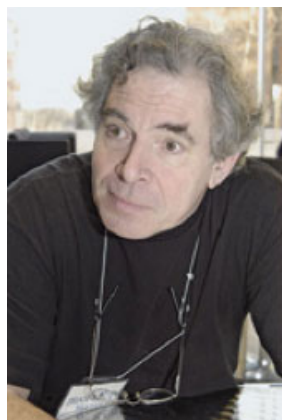
En août prochain, La Direction des ressources humaines (DRH) enverra à chaque bénéficiaire de notre régime d'assurance santé (96775) une lettre expliquant les changements qui prendront effet le 1^{er} janvier 2016.

Marcel Lajeunesse

Vice-président de l'APRUM

Responsable du dossier de l'assurance-santé

NOS CONFÉRENCES MIDI DES 17 MARS ET 14 AVRIL DERNIERS.



À la midi conférence du **17 mars**, l'APRUM a eu le privilège de recevoir le professeur **Jean-Louis Brazier** professeur émérite de la Faculté de pharmacie. Ce vulgarisateur scientifique bien connu et gagnant durant quatorze années consécutives du titre de « professeur de l'année » décerné par les étudiants de la Faculté de pharmacie a rapidement convaincu son auditoire, composé de professeurs à la retraite, de ses qualités exceptionnelles de pédagogue et de communicateur scientifique. Pendant deux heures, il a traité des **conflits entre médicaments** et de **leurs effets** sur les patients.

Ayant intitulé sa conférence « *Médicaments : attention aux mélanges !* » Jean-Louis Brazier a de façon magistrale, exemples « universitaires » à l'appui, passé en revue tout un ensemble de conflits réels et potentiels entre différents médicaments en pharmacie, produits naturels, et aliments. Les individus ne réagissent pas tous de la même façon et il faut se méfier des combinaisons. En cas de doute ou de surprise, consulter son pharmacien. Une conférence des plus utile et captivante.



ROBERT LACROIX - LOUIS MAHEU
**LES GRANDES
UNIVERSITÉS
DE RECHERCHE**

Institutions autonomes dans
un environnement concurrentiel



Les Presses de l'Université de Montréal



Le 14 avril c'était au tour de **Louis Maheu** de rencontrer les membres de l'APRUM en son nom et en celui de Robert Lacroix retenu à la maison par la grippe. Louis Maheu a présenté le livre qu'il a publié avec Robert Lacroix sur les grandes universités de recherche dans le monde. Ces universités sont importantes car ce sont elles qui recueillent 80 % des subventions, produisent 80% des articles scientifiques, décernent 75 % des doctorats, 30 % des baccalauréats et 40 % des grades professionnels. Le Canada compte 15 de ces grandes universités de recherche dont trois sont situées au Québec soit Montréal, McGill et Laval.

Dans leur recherche, les auteurs comparent les conditions organisationnelles qui prévalent dans quatre pays par rapport aux universités de recherche : États-Unis, Grande-Bretagne, France et Canada. Ils concluent que le Canada se débrouille fort bien à cet égard. Sa performance est de beaucoup supérieure à celle de la France selon les auteurs. En dernière partie Louis Maheu a passé en revue cinq facteurs qui jouent un rôle majeur dans le développement des universités de recherche : la structuration de la recherche fondamentale, le financement de la recherche, la diversité des ressources professorales et étudiantes, le rôle de l'état et enfin une combinaison des quatre premiers facteurs.

Les questions ont fusé et encore une fois on a manqué de temps, mais tout le monde y a trouvé son compte et encore plus. Pour en savoir davantage allez prendre connaissance de la recension que Jacques Boucher fait du livre dans les Grains de sagesse de juin 2015 ou mieux encore, procurez-vous cet excellent ouvrage.

Gilles Rondeau

NOTICES NÉCROLOGIQUES

Les notices nécrologiques sont des hommages réservés habituellement aux professeurs retraités qui ont fait carrière en totalité ou en grande partie à l'Université de Montréal. Exceptionnellement toutefois, un tel hommage pourra être publié lorsqu'il s'agit d'une personne ayant servi comme officier supérieur de l'Université et qui a apporté une contribution importante à l'institution et à ses professeurs.

À la mémoire du Dr. Luc Chicoine



Le dimanche 25 janvier 2015, est décédé à l'âge de 85 ans, le Dr Luc Chicoine. Clinicien hors pair, professeur titulaire au Département de pédiatrie de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, le Dr Chicoine a été président de la Société canadienne de pédiatrie de 1972 à 1973, puis directeur du Département de pédiatrie de l'Université de Montréal et de l'Hôpital Sainte-Justine de 1975 à 1982 et directeur du centre antipoison de l'Hôpital Sainte-Justine pendant plus de vingt-cinq ans.

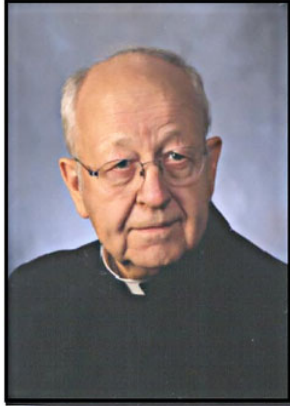
Avec les pionniers et pionnières de l'heure, on lui doit notamment la création du Centre antipoison du Québec, de la clinique de fibrose kystique du CHU Sainte-Justine, le développement de la rhumatologie pédiatrique, et l'impulsion nécessaire au développement de la médecine de l'adolescence et de nombreuses spécialités pédiatriques. Comme auteur, ses contributions scientifiques abordent la réhydratation intraveineuse, l'ajout de la vitamine D au lait, le traitement des intoxications chez l'enfant, la vaccination contre la rougeole, l'antibiothérapie pratique et l'accueil des enfants adoptés dans le monde.

Le Dr Chicoine a reçu de nombreux honneurs, dont le Prix Letondal de l'Association des pédiatres du Québec en 1999 et le Prix Sainte-Justine 2007, à l'occasion du 100^e anniversaire de l'institution. Il aura été un fier représentant de la Faculté de médecine et du CHU Sainte-Justine, un pionnier et un bâtisseur de la pédiatrie québécoise et canadienne, une pédiatrie plurielle et d'excellence, et aura consacré sa vie à défendre le droit à la santé des enfants et adolescents malades.

*Jean-Yves Frappier M.D.
Directeur du département de pédiatrie*

Hommage à Mgr Norbert Lacoste, fondateur du Département de sociologie de l'Université de Montréal (1923 -2015)

Monseigneur Norbert Lacoste, l'abbé Lacoste comme tous l'appellent alors, est le fondateur et premier directeur du Département de sociologie de l'Université de Montréal. Homme de foi, il s'est consacré au développement des sciences sociales, faisant sienne la devise de l'Université de Montréal, « Fides et Scientia Splendet »



Après des études en théologie au Grand Séminaire, ce fils de Paul Lacoste et d'Anita Duchastel de Montrouge, une grande famille d'Outremont, se rend, à la demande de l'évêque de Montréal, Mgr Charbonneau, en Belgique pour y poursuivre pendant trois ans, de 1948 à 1951, à l'Université de Louvain des études en sciences sociales et en sociologie. Mgr Charbonneau est alors de ceux qui sont conscients de la nécessité de « comprendre le sens des transformations sociales pour que l'Église puisse être présente dans le monde qui se construit ».

À son retour à Montréal en 1951, l'abbé Lacoste prend plusieurs responsabilités : tout en enseignant la sociologie, il poursuit, durant l'été, sa formation par des stages de recherches en sociologie urbaine à l'Université de Chicago, il publie aussi ses premiers articles scientifiques. Il complète enfin sa thèse de doctorat, *Les caractéristiques sociales de la population du Grand Montréal*, qu'il soutient en 1958 à l'Université Louvain. Un ouvrage pionnier, reposant sur une méthodologie quantitative rigoureuse, et qui constitue sa principale contribution à la sociologie québécoise.

Norbert Lacoste oriente ensuite ses travaux vers la sociologie des religions. Il réalise en 1961 une grande enquête sur la pratique religieuse dans le diocèse de Montréal. Cette enquête va susciter un grand débat car elle fait prendre conscience d'une nouvelle réalité : la chute des pratiques religieuses au Québec.

La grande œuvre de Norbert Lacoste au plan universitaire est en mars 1955 la fondation du Département de sociologie à l'Université de Montréal. Comme directeur, toujours d'un optimisme indéfectible et d'une grande amabilité, il montre ses qualités diplomatiques et il recrute une première équipe des professeurs, parmi lesquels on trouve Hubert Guindon et Jacques Henripin. L'objectif de la formation est clairement d'initier les étudiants à « l'étude positive des éléments constitutifs de la vie sociale » et la maîtrise « des méthodes nécessaires pour aborder l'analyse des phénomènes sociaux ». Un vrai département universitaire. Les débuts sont lents avec une première cohorte à l'automne 1955 de 7 étudiants, puis, au début des années 1960, c'est le « take off » avec plus de 300 inscriptions en 1965. Quelques professeurs partent, d'autres nouveaux arrivent dont Denis Szabo, Raymond Breton, Jacques Brazeau, Guy Rocher, Jacques Dofny, Marcel Rioux.

La force de Norbert Lacoste est de réunir autour de lui une équipe dynamique de professeurs de grande qualité tout en respectant la diversité de leurs orientations théoriques, méthodologiques et aussi politiques. C'est l'« âge d'or » du Département et aussi de la sociologie au Québec. Nous sommes alors en période de grande effervescence sociale et politique marquée notamment par la Révolution tranquille et la réforme de l'éducation. Vers le milieu des années 1960, jugeant que l'avenir de la sociologie est bien assuré, Norbert Lacoste délaisse ses activités scientifiques pour se consacrer pleinement à son rôle dans l'Église : curé de la paroisse Saint-Germain

d'Outremont, directeur de l'œuvre des Vocations. Sans oublier qu'il représente l'Archevêché de Montréal comme Commissaire à la CECM de 1973 à 1987. Il revient, mais sur une base partielle et pendant quelques années, à l'enseignement universitaire. Homme de famille et d'institution, Norbert Lacoste demeure toute sa vie très attaché au Département qu'il a fondé, toujours présent aux diverses activités sociales qui y sont organisées. Sociologue jusqu'aux derniers jours de sa vie, toujours un livre à la main, il ne cesse, malgré ses nombreuses hospitalisations, d'étudier le monde social qui l'entoure, y compris celui de la santé. Pendant 60 ans, l'abbé Lacoste a participé et analysé à ce qu'il est convenu d'appeler la sécularisation de la société québécoise, cherchant à conserver tout en la renouvelant la place que l'Église y occupe, certes avec ses convictions profondes mais toujours à l'écoute de ce qui se dit et avec un œil attentif sur les mouvements qui traversent la société.

*Marcel Fournier, Département de sociologie, Université de Montréal,
Pierre-Luc Lupien, professeur de sociologie, Cégep de la Gaspésie et des Îles.*

Hommage au professeur Roland Proulx

Le professeur Roland Proulx est décédé le 25 janvier 2015 à l'âge de 80 ans.



Titulaire d'un baccalauréat en théologie de l'Université Laval, d'une licence en études médiévales de l'*Università Angelicum* de Rome (Italie) et d'une licence spécialisée en études bibliques de l'*Instituto Biblico* de Rome, Roland Proulx a également complété un stage de perfectionnement à l'*École biblique et archéologique française* (Jérusalem).

En 1969, il se joint à la Faculté de théologie à titre de professeur adjoint et est, en 1975, promu agrégé. Il est élu membre du conseil de sa faculté en 1974. Il assume, de 1974 à 1976 la présidence de la Fédération des associations de professeurs d'université (FAPUQ) dont l'un des dossiers majeurs, à l'époque, est celui de la syndicalisation des professeurs. Il a été l'un des professeurs de la Faculté de théologie touchés par le problème de leur laïcisation. Ne pouvant plus pour cette raison être rattaché à la faculté, il accepte alors de servir l'Université à titre d'adjoint au vice-recteur aux études, puis d'adjoint au vice-recteur exécutif et ce, de 1976 à 1984.

En 1984, Roland Proulx devient le premier Directeur de la planification de l'Université. Il a occupé cette fonction pendant plus de 20 ans contribuant à créer, à tous les niveaux de l'organisation, un solide processus de planification stratégique et une tradition dynamique de veille stratégique. Le professeur Proulx a été membre de nombreux groupes de travail universitaires et gouvernementaux, a écrit de nombreux articles et rapports relatifs à la planification, l'évaluation, les indicateurs de performance, le repérage, le classement international des universités et l'intelligence stratégique.

Dans son nouveau domaine d'activité, Roland Proulx a non seulement bien servi son institution, mais a su la faire rayonner. En effet, il est devenu membre puis secrétaire du Bureau des directeurs de la *Society for College and University Planning* (SCUP) pendant deux mandats. Il a été membre du Comité de rédaction de la revue savante *Planning for Higher Education* (PHE) et co-fondateur et vice-président du Programme d'échange de données du G10 (universités de recherche du Canada).

Son expertise a été reconnue tant à l'échelle nationale qu'internationale. Il a été régulièrement invité comme conférencier, professeur, critique et facilitateur. Soulignons sa participation au Groupe international d'experts sur le classement mondial des universités (IREQ). Il fut associé au groupe américain de consultants Strategic Initiative. En 2004, il est nommé membre du *Club des ambassadeurs du Palais des congrès de Montréal* pour avoir été l'hôte de conférences internationales. Le professeur Roland Proulx a été nommé Professionnel de l'année 2009 dans le domaine de l'enseignement supérieur à l'échelle internationale par le *Strathmore's Registry and Global Network for Outstanding Professionals*.

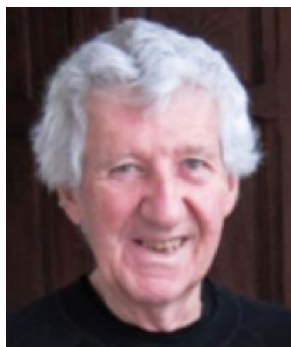
À la fin de son cinquième mandat à titre de Directeur de la planification en mai 2003, ses éminents services sont retenus par l'institution, cette fois-ci comme conseiller spécial en planification institutionnelle et veille stratégique auprès du vice-provost et vice-recteur à la planification, puis de la vice-rectrice aux affaires internationales.

Je ne saurais terminer cet hommage sans ajouter une note plus personnelle puisque j'ai eu l'honneur et le privilège de collaborer étroitement avec Roland au cours de ma carrière au secrétariat général. Il était un être droit, affable et d'une grande érudition et qui a su, dans un domaine qui n'était pas le sien au départ, atteindre l'excellence ainsi que communiquer ses valeurs à son entourage et à ses enfants. Il m'a fait l'insigne honneur de son amitié indéfectible.

Michel Lespérance
Secrétaire général émérite

Hommage au professeur Pierre Robert

Le professeur Pierre Robert de la Faculté de pharmacie est décédé le 28 décembre 2014.



Fils de pharmacien, Pierre Robert obtient son baccalauréat en pharmacie en 1961 et amorce sa carrière dans l'industrie pharmaceutique. En 1968, sollicité par le président du Collège des pharmaciens, il assume la direction et la mise en chantier d'un programme de formation continue par correspondance. En 1972, il devient le premier secrétaire de l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Sa carrière universitaire débute en 1966 alors qu'il est engagé comme chargé d'enseignement par la Faculté de pharmacie. En

1977, il devient professeur adjoint et est promu agrégé en 1980. De 1978 à 1980, il occupe les fonctions de secrétaire de faculté et siège au Conseil à titre de membre élu de 1980 à 1986. Son expertise touchait la dermo-pharmacie, les produits pharmaceutiques et l'information professionnelle, domaines qu'il a enseignés à des centaines de pharmaciens québécois jusqu'à sa retraite en 1994.

Ses travaux de recherche se concentraient autour de l'épidémiologie de la pédiculose, la photodermopharmacie et l'hydratation cutanée, produisant plus de 200 publications, une vingtaine de documents audios et vidéos et participant à une soixantaine d'émissions radiophoniques et télévisées.

Il est l'auteur principal et l'éditeur du livre Dermopharmacologie clinique, publié en 1985, une collaboration avec 25 scientifiques d'origines et de formations diverses, à l'époque, la seule publication du genre en langue française. Il a également reçu un grand nombre d'honneurs et de distinctions, dont le prix Louis-Hébert de l'Office des professions du Québec en 1990.

*Claude Lafontaine,
Pharmacien et président fondateur du Cercle du doyen.
Michel Lespérance,
Secrétaire général émérite*

Hommage au professeur Jean-Guy Besner

Le professeur Jean-Guy Besner est décédé le 31 janvier 2015 à l'âge de 71 ans.



Diplômé en pharmacie (1970), Jean-Guy Besner se joint à la Faculté de pharmacie à titre de professeur adjoint en 1977, Il est promu agrégé en 1982 et professeur titulaire en 1989. Pendant plus de trente ans, il a enseigné la biopharmacie, la pharmacocinétique, la bioanalyse et la toxicologie à des centaines de pharmaciens et étudiants gradués.

Il était reconnu pour son implication et son dévouement au sein des instances universitaires et auprès des organismes subventionnaires et agences réglementaires canadiennes. Ainsi, il a représenté sa faculté au sein de l'Assemblée universitaire pendant trois mandats : de 1981 à 1989 et de 2002 à 2005. Il a été élu au Conseil de sa faculté de 1991 à 1997. Il a pris sa retraite en juin 2009.

Sa vivacité d'esprit, sa verve intarissable, son remarquable sens de l'humour et son empathie naturelle faisaient de lui un collègue et un professeur des plus appréciés. Dans un texte qu'il a rédigé pour le journal du Syndicat général des professeurs et professeurs de l'Université de Montréal (SGPUM) en 2004, M. Besner décrit ainsi sa carrière au sein de notre Faculté et de l'Université : « *On y entre par curiosité, par défi ou pour*

se prouver qu'on peut y œuvrer, mais on y reste aussi longtemps par conviction et par passion ».

*Michel Lespérance,
Secrétaire général émérite*

In memoriam : Docteure Diane Blais (1952-2015)

«Sentir, aimer, souffrir, se dévouer, ces verbes décrivent le mieux la vie de Diane ».

Diane Blais est décédée le 3 avril 2015 à l'âge de 62 ans.



Née à Montréal, le 27 avril 1952, Diane a grandi dans le quartier Rosemont. Elle obtient son diplôme de médecin vétérinaire en 1976, période où le pourcentage d'étudiantes à la FMV était de 20% comparativement à 85 % aujourd'hui. De 1978 à 1980, elle réalise une résidence en anesthésiologie à l'Université Cornell (NY) et rejoint le corps professoral en 1981. Elle devient la première femme à franchir tous les échelons de la carrière professorale pour devenir titulaire en 1993. Diane dédie la moitié de ses 34 années à la FMV, à bâtir, développer et consolider un Service d'anesthésie opérationnel qui lui sert de laboratoire d'enseignement et de recherche appliquée. Diane consacre la seconde moitié de sa carrière aux affaires étudiantes puis professorales. Là encore, elle fut la première femme à accéder à des postes de directions. Ainsi, elle fut successivement Secrétaire de Faculté (1997-2005), Vice-Doyenne aux affaires étudiantes et aux communications (1999-2005) et Directrice du Département de sciences cliniques (2006-2014). Diane projetait de prendre sa retraite à l'été 2015.

De par sa grande capacité d'écoute et d'influence, elle a agi à titre de mentor ou de tutrice pour un très grand nombre de futurs vétérinaires, en particulier des femmes. Personnalité inspirante, Diane a favorisé continuellement le développement et l'atmosphère de travail en insufflant un esprit d'équipe cohérent, participatif et constructif.

Diane s'est impliquée professionnellement et personnellement dans divers projets innovateurs dont deux principaux qui allient des causes sociales à celles du bien-être animal : le Refuge pour chiens et chats de la FMV (1991) et la Clinique des animaux des jeunes de la rue (2000). Ces projets permettent d'augmenter l'implication des étudiants vétérinaires aux traitements préventifs et curatifs de base.

Sa remarquable implication lui confère mérites et reconnaissances : prix Norden pour l'excellence en enseignement (1984 et 1997), titre de Pionnière de l'Université de Montréal (2004), prix Damase-Généreux (2005) et Duncan McEachran (2010) de l'AMVQ et le prix humanitaire de l'ACMV (2008).

Diane et son conjoint, John Fairbrother, ont deux filles Julie-Hélène et Kathryn auxquelles ils auront légué leurs belles valeurs. Son conjoint M. John Fairbrother est professeur titulaire au Département de pathologie et microbiologie de la Faculté de médecine vétérinaire.

Les retombées de sa carrière sont considérables car Diane a touché, supporté, influencé et écouté énormément de gens. Soucieuse de par sa spécialité d'anesthésiste du bien-être animal, elle aura notamment contribué au bien-être humain et à l'essor de la médecine vétérinaire.

Tu es des nôtres, chère Diane.

André Vrins, pour l'Association des professeurs retraités de la Faculté de médecine vétérinaire